MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

BEAUCOUP DE COMM'
POUR PAS GRAND CHOSE !

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Rémunérations, carrières et missions : ce qui change à la rentrée

... RIEN «D'HISTORIQUE» EN TOUT CAS !

ENCORE DES PRIMES,
TOUJOURS DES PRIMES,
RIEN QUE DES PRIMES !
SYMPA POUR LA RETRAITE...

Une revalorisation pour tous les professeurs

Dès le 1er septembre 2023, **tous les professeurs et psychologues de l'éducation nationale sans exception** bénéficieront d'une hausse inconditionnelle de rémunération, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.

Qu'est-ce qui change ?

✓ **Pour tous les professeurs des écoles**

Isae* doublée

+ 1 350 € bruts/an
de rémunération **(+ 96 € nets/mois)**
soit une indemnité de **2 550 € bruts/an**
au lieu de 1 200 € bruts/an

✓ **Pour les PsyEN EDA****

+ 1 294 € bruts/an
de rémunération

* Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
** Psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissages

POUR LA FSU-SNUIPP C'EST 300€ EN PLUS TOUT DE SUITE ET PAS EN PRIME.

Professeur en début de carrière ?

Revalorisation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 de la classe normale*
+
Revalorisation de l'Isae

Vous toucherez désormais
plus de 2 000 € nets/mois

* La prime d'attractivité est en outre étendue au bénéfice des professeurs stagiaires.

Pour tous les professeurs des écoles :
entre 96 et 224 € nets par mois en plus
selon leur grade et leur échelon

La revalorisation, c'est aussi de meilleures perspectives de carrière dès 2023 avec un accès facilité et accéléré :

- à la hors classe, par l'augmentation du taux de promotion sur trois ans ;
- à la classe exceptionnelle.

ON EN FAIT DÉJÀ PAS ASSEZ ?
LES 108H ÇA DÉBORDE ! LES TEMPS D'ACCUEIL C'EST CADEAU ??! LES CONSEILS ÉCOLE/COLLÈGE AUSSI ??

Volontaire pour des missions complémentaires ?

À compter de la rentrée scolaire 2023, vous pourrez accomplir de nouvelles missions afin de renforcer l'accompagnement pédagogique des élèves et valoriser les projets portés par les équipes éducatives au niveau local, notamment dans le cadre du Conseil national de la [illegible] Notre école, faisons-la ensemble.

FAUX : LES PE MATERNELLE NE PEUVENT PAS ALLER AU COLLÈGE

Chaque professeur volontaire pourra effectuer une ou plusieurs missions (quantifiées en heures devant élèves ou forfaitaires) afin de permettre l'engagement du plus grand nombre selon les choix et les situations de chacun.

La rémunération de ces missions est attractive :

CONTRAIREMENT À NOS SALAIRES

UN PEU PLUS	UN PEU PLUS ENCORE	TOUJOURS PLUS
1 mission	**2 missions**	**3 missions**
1 250 € bruts/an	**2 500 € bruts/an**	**3 750 € bruts/an**

La rémunération sera versée sous la forme d'une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'Isae. Il est aussi possible de s'engager au-delà de trois missions et pour une demi-mission correspondant à la moitié d'une part fonctionnelle.

Quelles missions ?

AH... ÇA RESSEMBLE DE MOINS EN MOINS À UN CHOIX

Selon les besoins identifiés dans chaque école, vous pourrez effectuer une ou plusieurs missions parmi les suivantes :

Activités pédagogiques en présence d'élèves	**18 h / an 69 € / h**	• Intervention en 6e dans le cadre des sessions hebdomadaires de soutien en français ou en mathématiques — **En priorité**
	24 h / an 52 € / h	• Intervention dans le dispositif Devoirs faits en classe de 6e
		• Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte
		• Soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école primaire
Missions forfaitaires pour l'accompagnement des élèves et la conduite de projets		• Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants
		• Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers

ILS VEULENT VRAIMENT QU'ON Y AILLE...

NOUS LE FAISONS DÉJÀ AU QUOTIDIEN, MAIS SOUHAITONS QUE CE TRAVAIL SOIT RECONNU !

Une mission prioritaire : l'accompagnement des élèves de 6e

À compter de la rentrée, **tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement** en français ou en mathématiques. L'intervention dans le cadre des sessions de soutien sera prioritaire dans les propositions faites aux professeurs des écoles souhaitant effectuer une ou plusieurs missions complémentaires. **Elle sera rémunérée 69 € de l'heure pour un engagement de 18 h sur une année.**

LES DIRECTRICES VISIBLEMENT, VOUS ÊTES TRANQUILLES :-)

Pour accomplir certaines de ces missions, portez-vous volontaire auprès de votre directeur d'école.

COMME S'ILS ET ELLES N'AVAIENT PAS DÉJÀ ASSEZ DE TRAVAIL, ET TOUJOURS SANS AUCUNE AIDE ADMINISTRATIVE.

En début d'année scolaire, l'engagement de chaque professeur volontaire fera l'objet d'une lettre de mission signée par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

ON EST PLUS VRAIMENT SUR DU VOLONTARIAT POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLE APPAREMMENT...

Plus d'information sur